

## ETABLISSEMENT PUBLIC DU MUSEE DU LOUVRE CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### CONDITIONS GENERALES DE VENTE Etablissement Public du Musée du Louvre Vente en nombre

Article 1 : Objet  
Article 2 : Identification de l'Etablissement Public du Musée du Louvre  
Article 3 : Information sur les billets d'entrée au Musée du Louvre  
Article 4 : Modalités de commande  
Article 5 : Modalités de paiement  
Article 6 : Exécution de la commande  
Article 7 : Demande d'annulation et de remboursement  
Article 8 : Modalités de retrait des billets  
Article 9 : Obligations de l'acheteur  
Article 10 : Responsabilité  
Article 10 : Documents contractuels  
Article 11 : Intégralité du contrat  
Article 13 : Droit applicable - règlement de litiges

Les présentes conditions sont applicables à compter du xx xx 2011

#### Article 1 : Objet

Les dispositions ci-dessous constituent un contrat établissant les conditions générales de vente en nombre de billetterie de l'Etablissement Public du Musée du Louvre.

Elles s'appliquent de plein droit et sans restriction à toutes les commandes de billetterie en nombre effectuées auprès de l'EPML.

L'EPML se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes conditions générales de vente. Les conditions applicables sont celles en vigueur au jour de la réception du bon de commande

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et irrévocable de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions de vente, notamment celles en vigueur pour les ventes sur place, aux groupes, en ligne ou par les réseaux de vente partenaires.

#### Article 2 : Identification

Etablissement public à caractère administratif regroupant le musée national du Louvre et le musée national Eugène Delacroix, conformément aux dispositions du décret n° 92-1338 du 22 décembre 1992 modifié portant création de l'Etablissement Public du Musée du Louvre.

Siret n° 180 046 237 000 12 - APE n° APE 9103Z

Domicilié Musée du Louvre - 75058 Paris Cedex 01 - France

#### Pour la billetterie en nombre :

Billetterie en nombre

Service vente et réservation à distance

162 rue de Rivoli

75058 paris cedex 01

Accueil du lundi au vendredi de 14h30-17h, bureau d'accueil Billetterie en nombre,  
162 rue de Rivoli 75001 Paris, 3<sup>ème</sup> étage.

Téléphone : 01 40 20 58 80 (du lundi au vendredi, 14h30-17h)  
[billetterieennombre@louvre.fr](mailto:billetterieennombre@louvre.fr)

### Article 3 : Information sur les billets d'entrée au musée du Louvre

Sont proposés en vente de billetterie en nombre, les prestations suivantes :

- Billet d'entrée aux collections permanentes et aux expositions temporaires comprises dans le circuit de visite, donnant également accès aux collections et expositions temporaires du musée Delacroix et de l'antenne du musée du quai Branly au Louvre :

**10 euros**

Une remise de 50 centimes est appliquée par billet à partir d'une commande minimum de 500 billets.

Les mentions suivantes sont portées au recto du billet :

« MUSEE »  
« Date : » *champ libre où doit être reportée la date du jour de la visite*  
« Tp 10 euros »  
« Billet valable 1 jour »  
« Expire le xx/xx/xxxx » *1 an après la date de la commande*  
« Gratuit -26ans EEE et 1<sup>er</sup> dimanche du mois »

- Billet d'entrée aux expositions temporaires du Hall Napoléon

**11 euros**

Une remise de 1 euro est appliquée par billet pour toute commande d'un minimum de 20 billets faite par un comité d'entreprise ou une association culturelle.

Les mentions suivantes sont portées au recto du billet :

« EXPOSITION TEMPORAIRE »  
« xxxxxx » titre de l'exposition  
« Date : » *champ libre où doit être reportée la date du jour de la visite*  
« Tp 11 euros »  
« Billet valable 1 jour »  
« Expire le xx/xx/xxxx » *date du dernier jour de l'exposition*  
« Gratuit -18 ans »

- Billet d'entrée aux collections permanentes et à l'exposition temporaire du Hall Napoléon

**14 euros**

Les mentions suivantes sont portées au recto du billet :

« MUSEE + EXPO HALL NAPOLEON »  
« Date : » *champ libre où doit être reportée la date du jour de la visite*  
« Tp 14 euros »  
« Billet valable 1 jour »  
« Expire le xx/xx/xxxx » *1 an après la date de la commande*  
« Gratuit - 18 ans »

**Les tarifs sur le domaine national du Louvre et des Tuileries sont établis sous réserve de modifications.**

**En cas de modification des tarifs, les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.**

#### Article 4 : Modalités de commande

L'acheteur envoie un bon de commande, selon le modèle joint en annexe, dûment rempli à l'adresse suivante :

Musée du Louvre  
Billetterie en nombre - Service vente et réservation à distance –  
162 rue de Rivoli  
75058 PARIS cedex 01  
[billetterieennombre@louvre.fr](mailto:billetterieennombre@louvre.fr)

Un minimum de 20 billets par commande est requis.

Les bons de commande incomplets ne sont pas traités par l'EPML qui en informera l'acheteur.

Le bon de commande vaut pour engagement et constitue une acceptation irrévocable qui ne peut être remise en cause que dans les cas limitativement prévus aux présentes conditions générales à l'article "Exécution de la commande".

L'acheteur peut joindre un paiement ou faire la demande au préalable d'une facture pro forma, avant d'effectuer le règlement.

#### Article 5 : Modalités de paiement

Toutes les commandes, quelle que soit leur origine, sont payables en euros.

Dans le cadre fixé par le décret n°2004-836 du 20 août 2004 pris en application de l'article 1341 du code civil, l'EPML a opté pour un plafonnement du règlement par carte bancaire à 1500€.

Le règlement s'effectue :

- Par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Etablissement Public du Musée du Louvre (à envoyer à Musée du Louvre -Billetterie en nombre - Service vente et réservation à distance- 75058 Paris cedex 01).
- Par virement à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Etablissement Public du Musée du Louvre sur le compte IBAN FR76 1007 1750 0000 0010 0035 291.

L'acheteur doit porter en objet de son virement la mention BN suivi des initiales de sa société (8 caractères maximum) et en informer le musée du Louvre à [billetterieennombre@louvre.fr](mailto:billetterieennombre@louvre.fr) et [agence.comptable@louvre.fr](mailto:agence.comptable@louvre.fr).

- Par carte bancaire : la mention du numéro de carte, de sa date d'expiration et de son numéro crypto sur le bon de commande vaut mandat de payer le montant total de la commande. Le bon de commande doit impérativement être signé par le porteur de la carte de paiement sans quoi la commande ne pourra pas être traitée.

Les cartes acceptées sont les cartes des réseaux CARTE BLEUE, VISA, EUROCARD MASTERCARD, AMERICAN EXPRESS, JCB.

Les données relatives à la carte bancaire ne sont conservées que pendant le temps de traitement de la commande.

#### Article 6 : Exécution de la commande

L'envoi d'un bon de commande vaut pour engagement.

A la réception du paiement, le service vente et réservation à distance de l'EPML traite la demande sous 3 jours ouvrés et en informe l'acheteur par courriel. La commande ainsi traitée ne peut faire l'objet de modifications : les billets ne sont ni repris, ni remboursés, ni échangés par l'EPML.

A titre exceptionnel, une commande non traitée peut être modifiée, l'acheteur adresse la demande par courrier ou par courriel accompagnée du nouveau bon de commande. Aucune modification n'est possible après réception du paiement

En cas de non réception du règlement par l'EPML sous 15 jours, la commande sera automatiquement annulée.

Par ailleurs, l'EPML se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel un litige en cours existerait.

### **Article 7 : Demande d'annulation et de remboursement**

Conformément à l'article L 121-20-4 du code de la Consommation, la vente de billets d'entrée pour un musée ou à de prestations liées à celui-ci est assimilée à une prestation de services de loisirs et n'ouvre à aucun droit à un délai de rétractation.

Les billets achetés en ligne ne sont ni remboursables, ni repris, ni échangés, sauf en cas d'annulation par l'EPML de la prestation correspondante.

### **Article 8 : Modalités de retrait des billets**

L'acheteur retire les billets auprès du musée du Louvre, du lundi au vendredi, de 14h30 à 17h.

Accueil de la billetterie en nombre  
Service vente et réservation à distance  
3ème étage - 162 rue de Rivoli  
75001 Paris

L'acheteur est tenu de vérifier le nombre et l'état des billets et de valider le bon de réception qui lui est remis.

### **Article 9 : Obligations de l'acheteur**

L'acheteur a l'obligation :

- d'informer ses clients des jours et horaires d'ouverture du Musée du Louvre, de ses conditions tarifaires et du règlement de visite du musée du Louvre ;
- de traiter tout litige ou réclamation relatifs à la revente des billets.

### **Article 10 : Responsabilité**

Ni l'EPML, ni l'acheteur ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure, échappant à leur contrôle, incluant notamment, sans que cela soit limitatif, les cas de guerre, d'émeute, d'insurrection, d'interruption de transport, de problème d'importation ou d'exportation, de grève, de lock-out, de pénurie, d'incendie, de tremblement de terre, de tempête, d'inondation.

l'EPML ne pourrait être tenu responsable de l'usage des billets commandés, l'acheteur étant seul responsable de leur utilisation par lui-même ou par un tiers.

### **Article 11 : Documents contractuels**

Le contrat est formé par les documents contractuels suivants, par ordre de priorité décroissante :

- les présentes conditions générales ;
- le bon de commande signé, complété du montant de la commande et des informations nécessaires à l'identification de l'acheteur (nom - prénom - adresse postale de facturation et/ou de livraison - téléphone - adresse électronique).

### **Article 12 : Intégralité du contrat**

Si, pour une quelconque raison, une des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des conditions générales, celle jugée inapplicable étant alors remplacée par la disposition la plus proche possible.

### **Article 13 : Droit applicable - règlement de litiges**

Le contrat est soumis au droit français.

En cas de litige ou de réclamation, l'acheteur s'adressera en priorité à l'EPML pour obtenir une solution amiable.

Les litiges sont de la compétence de la juridiction de Paris.